



Préparer l'avenir de mes enfants si je suis amenée à décéder

Par **alex80**, le **12/01/2015** à **23:17**

Bonjour,
Je me pose la question suivante : est'il nécessaire de préparer des documents si il nous arrivait quelque chose avec mon mari. Peut-on désigner des tuteurs pour nos enfants mineurs ? Quels pouvoirs ont les grands-parents, les parrains et marraines suite à leurs baptême civil.
J'aimerais choisir quelque un, avec son accord, qui saura prendre le relais.
Merci de votre réponse.

Par **jibi7**, le **13/01/2015** à **10:32**

Hello Alex
depuis quelques années vous avez toute possibilité de faire ce qu'on appelle un mandat de protection future.
C'est un acte notarié pour lequel vous trouverez toutes informations par ex dans le dernier hors serie sur le sujet de la protection des majeurs fragiles (ou des mineurs..) que vous pouvez commander par tel au service abonnement de leparticulier à Paris.

Par **alex80**, le **13/01/2015** à **11:11**

Bonjour merci de votre reponse, mais encore une precision si je choisi un tuteur et que celui ci est d accord, y a t il une chance que quelqu un s impose et viennent contredire notre souhait ?? biensur nous allons veiller a ce que les interets de nos enfants soient ideal en tout cas au mieux!...

Par **chaber**, le **13/01/2015** à **12:36**

bonjournnrlien: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2139.xhtml>